

Assemblée extraordinaire des délégués SPVal

Procès-verbal

Date : mercredi 11 février 2015

Lieu : Salle communale de Martigny

1. Accueil, nomination des scrutateurs, contrôle des présences

La Présidente, Odile Dorsaz, ouvre l'assemblée, salue et remercie les délégués ainsi que le comité. Elle poursuit par des remerciements à Didier Jacquier qui sont suivis de chaleureux applaudissements.

Les scrutateurs sont nommés et acceptés.

152 délégués sont présents (sur 170).

Gilles Vouillamoz est accepté comme secrétaire du bureau de l'Assemblée des Délégués.

2. Intervention du président de la SPVal, Didier Jacquier

Didier Jacquier passe la parole à M. Michel Beytrison, adjoint du Chef du service de l'enseignement.

3. Intervention de M. Michel Beytrison

En ces temps tourmentés, la Loi sur l'Enseignement Primaire est un moyen d'améliorer ensemble ce qu'on peut offrir aux enfants.

Les articles de loi et la grille horaire (votés par le CE le matin même) ne sont plus discutables.

L'ordonnance d'application de la loi n'a pas encore été votée, mais semble être acceptée à 99%.

Pas d'économies prévues sur les classes, le nombre d'enfants pour l'ouverture de classe reste le même qu'en 2007.

Pour les 5 à 8H, passage de 33 à 32 périodes par semaine.

Horaires alternés et horaire bloc sont conservés.

Pour L2 et L3, des périodes peuvent être allouées pour les grandes classes ou les degrés multiples.

Le rôle de l'enseignant-e ACM s'enrichit de la fonction de personne ressource pour les activités artistiques du Centre scolaire (soutien aux titulaires, coordination et développement d'activités artistiques). Le coefficient d'attribution des périodes dévolues au centre est de 0,04.

Il est prévu la mise sur pied de médiation scolaire (modèle du CO adapté pour le primaire) selon le calendrier suivant : 2015-2016 annonces des candidats pour la formation de médiateur; 2016-2017 mise en route de la médiation.

L'étude dirigée sera soutenue par l'Etat en fonction du nombre d'élèves. Il est suggéré le ratio de 10 élèves pour 1 adulte.

Pas de nouveauté pour l'enseignement spécialisé.

En 1-2H, l'horaire plein est de 24 périodes. Si 18 élèves ou plus dans une classe, 3 périodes supplémentaires peuvent être allouées pour des besoins spécifiques à justifier (ex: aide à la lecture en 3-4H). Ces périodes peuvent être utilisées dans les classes du cycle 1 uniquement.

En 3-4H, l'horaire plein est de 28 périodes. 4 périodes supplémentaires peuvent être allouées pour des besoins spécifiques. Elles peuvent être utilisées pour la classe ou en 1-2-3-4H.

Toutes ces périodes supplémentaires apparaissent dans le nouveau formulaire utilisé par les directions d'école.

L'organisation de la semaine reste libre et se veut souple.

La grille horaire reste contraignante, mais laisse la liberté d'organisation. Quelques changements ont lieu dans la grille horaire à cause du passage à 32 périodes et de la L3.

Le titulariat est attribué à l'enseignant travaillant à plus de 50% dans une classe. Mais le 50% / 50% reste possible.

Un cahier des charges (5-6 points) sera précisé pour les titulaires. Le titulaire recevra une "prime financière" équivalente à 1/2 période hebdomadaire (env. CHF 1'500.-). Ce système de titulariat est introduit de la 1H à la 8H. Les décharges horaires de 8H disparaissent.

L'accent est mis sur la communication dans les duos pédagogiques.

La limitation des intervenants en classe est souhaitée.

4. Questions à M. Michel Beytrison

Didier Jacquier demande si le powerpoint montré peut être mis à disposition.

MB : oui, dès que l'ordonnance sera acceptée

Questions d'Anne-Françoise von Roten, enseignante ACM, du district de Sierre :

Il y a eu baisse de salaire en 2013 et maintenant baisse des périodes.

MB : Il n'y a pas forcément compensation, mais le travail pour le centre est reconnu.

AFvR : souci par rapport au cahier des charges ACM

MB : Le cahier des charges ACM sera soumis à la SPVal.

AFvR : sentiment que le statut d'enseignante ACM est précaire

MB : Dans le PER, il n'y a plus de notion de spécialiste ACM. L'autorité politique montre donc, par ce projet de "personne ressource", son souhait de reconnaître le statut d'enseignant ACM.

AFvR : Pourquoi pas d'ACM en 1-2H

MB : Les besoins ne sont pas les mêmes. Les nouvelles périodes "pour le centre" peuvent servir à des projets en 1-2H.

Questions de Marie-Jo Gay du district de Martigny :

Est-ce que l'horaire bloc va être imposé?

MB : Non, chaque centre peut organiser comme il veut, mais a la possibilité de repenser sa situation actuelle.

Question de Tony Sabino du district de Sierre:

Est-ce que les 3 périodes supplémentaires en 1-2H sont supprimées s'il n'y a pas de besoins dans d'autres classes?

MB : S'il n'y a pas de besoins particuliers, il n'y a pas de raison de faire venir les enfants plus longtemps à l'école. Et en tous cas pas pour justifier le salaire des enseignants. Dans la LEP, tout enseignant peut travailler 32 périodes, mais pas "au détriment" des élèves.

Question de Valérie Franc du district de Martigny :

Est-ce que les enseignants de 1-2H peuvent être amenés à s'occuper de l'étude dirigée?

MB : En principe, l'étude est faite pour le cycle 2 et de préférence donnée par des enseignants du cycle 2. Il n'y a toutefois pas de restrictions.

*Question de **Laurence Doche**, enseignante de 7H, du district de Monthey:*

Disparition de l'atelier thématique, diminution des arts visuels, mais arrivée de l'anglais. 30 minutes d'allemand disparaissent. Pourquoi ce choix dans un canton bilingue?

MB : La réflexion s'est faite sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Il y a une augmentation du temps d'allemand en 5-6H et une diminution en 7-8H. Il a fallu un peu bricoler l'horaire pour introduire l'anglais.

*Question de **Stéphane Theler** du district de Sion:*

Les décharges en 8H disparaissent. Y aura-t-il un allègement du cahier des charges?

MB : Dans les autres degrés (flagrant dans le 1^{er} cycle), il y a une augmentation des activités hors classe (ex: réunions avec les spécialistes) qu'il est important de reconnaître. Les tâches administratives en général et le cahier des charges 8H en particulier doivent être reconsidérés.

*Question de **Pascale Lochmatter**, enseignante de 4H, du district de Sion:*

Heureuse de constater la reconnaissance du travail de titulaire en 1-2H, mais 22,5 minutes par semaine semble "de la pharmacie".

MB : Cette demi-période pour le titulaire représente 2,5 millions au niveau cantonal. La notion de 1/2 période a été utilisée pour que "ça passe" au niveau légal.

*Question d'**Anny Dayer** du district de Conthey:*

Est-ce que les périodes allouées pour les 1-4H signifient une baisse de l'appui et du soutien pour ces degrés?

MB : En 1-2H, très peu de soutien donc c'est mieux si les heures sont prises par les enseignants 1-2H. Il n'y a toutefois pas de volonté de baisser le soutien. Il n'y a pas de baisse de l'appui, donc mathématiquement une hausse du pourcentage.

*Question de **Christophe Juillard** du district de Conthey :*

Qu'en est-il des récréations en 1-2H?

MB : Il est faux de dire que les récréations ne sont plus payées. Le calcul se fait uniquement sur le temps en classe. Dès 3 périodes par demi-journée, la récréation doit se faire dehors. 2015-16 sera une année de transition pour la mise en place de ces récrés.

*Question de **Cédric Jacquier**, enseignant de 7-8H, du district de St-Maurice :*

Les notes d'application/conduite qui permettaient de valoriser ou sanctionner, ont disparu de manière surprenante.

MB : Cette disparition n'est pas nouvelle, la SPVal fait partie du groupe de travail pour la réflexion sur ces notes.

SPVal : Ces notes sont souhaitées par la SPVal, mais le travail sera difficile. Le Haut-Valais n'a par exemple pas la même vision. Demande est faite aux délégués d'informer et questionner la SPVal sur ce thème et surtout sur l'évaluation au cycle 1.

MB : l'évaluation est un dossier complexe. Si nécessaire, Haut et Bas-Valais feront différemment.

*Question d'**Alexandra Antonatos**, enseignante ACM, du district de Monthey :*

Est-ce que la baisse du temps(en fait, il s'agissait de la baisse de salaire de septembre 2013) ACM est en lien avec la "sortie" des récréations pour le calcul horaire?

MB : Les questions autour des récréations sont étonnantes. Une réponse écrite claire se fera par rapport à ces éléments.

Didier Jacquier clôt l'intervention de M. Beytrison et le remercie.

5. Intervention de Didier Jacquier

Pour que l'école avance de manière efficace, il est important de choisir des partenaires politiques fiables. A chacun d'y réfléchir aux prochaines élections.

La grille horaire est un outil pour atteindre les objectifs du PER. Il n'y a pas de crainte à l'utiliser avec souplesse.

Le dossier de l'évaluation avance et la SPVal propose des solutions.

Suit un discours de Didier Jacquier reprenant celui qu'il avait fait en tant que candidat à la présidence SPVal. Il y fait le bilan de ses idées d'alors et encourage la SPVal à continuer son travail.

6. Election du prochain président de la SPVal

Olivier Solioz est l'unique candidat. Dans son discours de candidat, il se dit prêt et termine par son slogan: "Je suis, Tu es, Nous sommes la SPVal".

Il est élu à la majorité absolue (150/150 bulletins; 1 bulletin non valable).

Il est longuement applaudi.

7. Divers

Aucune prise de parole

8. Clôture

Odile Dorsaz, présidente, clôt l'assemblée. Elle rappelle la prochaine assemblée des délégués: le samedi 30 mai 2015, dès 8h00 à St-Gingolph.

Suit un apéritif convivial

La Présidente de l'AD

Odile Dorsaz



Le Secrétaire de l'AD

Gilles Vouillamoz

